

Le 2 mai 2018

L'honorable Jody Wilson-Raybould
Ministre de la Justice et procureure générale du Canada
Chambre des communes
Salle 451S, Édifice du Centre
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Lettre ouverte : Appel à rétablir le pouvoir discrétionnaire des juges dans la détermination de la peine

Madame la Ministre,

Un groupe de membres des Associations nationales intéressées à la justice criminelle (ANIJC) vous écrit pour vous exhorter à rétablir le pouvoir discrétionnaire des juges en matière de détermination de la peine afin de réduire la criminalisation des personnes les plus vulnérables du Canada.

Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de communiquer avec le gouvernement et d'éclairer son examen continu du système de justice pénale, et nous vous félicitons des efforts que vous déployez pour réformer le système de justice de manière à respecter la *Charte des droits et libertés*, mais nous sommes profondément déçus que le projet de loi 75 élargisse le recours aux peines minimales obligatoires (PMO).

D'abord et avant tout, ce recours accru va à l'encontre de l'engagement du gouvernement du Canada de respecter les recommandations de la *Commission de vérité et réconciliation* (CVR), à savoir de « modifier le Code criminel pour permettre aux juges de première instance, en donnant leurs motifs, de s'écarter des peines minimales obligatoires et des restrictions sur le recours aux condamnations avec sursis ». Cela est nécessaire pour s'attaquer à la discrimination systémique et urgente des Autochtones, ainsi que d'autres groupes vulnérables au Canada qui sont racialisés, handicapés, pauvres ou qui vivent avec des déficiences mentales et des dépendances. Les peines minimales obligatoires ont une incidence sur tous les Canadiens, car elles ne permettent pas d'atteindre les objectifs de détermination de la peine énoncés dans le *Code criminel du Canada*, à savoir la dissuasion, la réadaptation, la protection du public, la réparation et la responsabilité puisqu'elles se concentrent uniquement sur l'objectif principal de la dénonciation. En fait, les peines minimales obligatoires sont incompatibles avec les principes codifiés de proportionnalité, de parité et de retenue, qui exigent des évaluations individuelles et des réponses judiciaires fondées sur les circonstances uniques de l'affaire. De plus, les peines minimales obligatoires contribuent aux retards dans le système, lesquels ont des répercussions sur tous les Canadiens et touchent de façon disproportionnée les personnes les plus vulnérables.

Le rétablissement du pouvoir discrétionnaire des juges est également compatible avec le virage du gouvernement vers une approche de santé publique à l'égard des problèmes de santé mentale et de toxicomanie. D'autres changements législatifs et stratégiques qui facilitent la création de nouveaux centres d'injection supervisée, mettent l'accent sur la réduction des méfaits et s'attaquent à la crise des opioïdes sont positifs et doivent continuer de s'éloigner de la criminalisation des personnes déjà vulnérables afin qu'elles puissent avoir accès à des interventions plus efficaces et durables grâce à des services et à des traitements communautaires.

Nous encourageons votre ministère et le gouvernement du Canada à rétablir le pouvoir discrétionnaire des juges en matière de détermination de la peine, à *donner suite aux appels à l'action* de la CVR et à renforcer une approche de santé publique au sein des systèmes de justice

pénale et correctionnelle. Ce faisant, nous sommes mieux en mesure d'aborder les facteurs sociaux, économiques et culturels complexes de chaque cas individuel et de réduire la criminalisation des traumatismes et des dépendances ainsi que les répercussions de la colonisation, ce qui créera à son tour un système de justice plus juste, plus efficace et plus humain au Canada.

Sincèrement,

Kathryn Bliss
Directrice générale
CSR Canada

Rebecca Bromwich
Présidente
Conseil des Églises pour la justice et la
criminologie

Vicki Chartrand
Professeure agrégée
Centre for Justice Exchange

Kassandra Churcher
Directrice générale
Association canadienne des sociétés
Elizabeth Fry

Anita Desai
Directrice générale
Société Saint-Léonard du Canada

Duncan Gillespie
Directeur général
Institut canadien de formation

Eileen Henderson
Directrice générale
Cercles de livres pour détenues

David Henry
Directeur général
Association des services de réhabilitation
sociale du Québec (ASRSQ)

Irving Kulik
Directeur général
Association canadienne de justice pénale

Catherine Latimer
Directrice générale
Société John Howard du Canada

George Myette
Directeur général
Seventh Step Society of Canada

Derek Nice
Commis
Secours Quaker canadien (SQC)

Fred Phelps
Directeur général
Association canadienne des travailleuses
et travailleurs sociaux

cc Le très honorable Justin Trudeau, premier ministre du Canada
L'honorable Bill Blair, secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureure
générale du Canada
L'honorable Ralph Goodale, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'honorable Marco Mendicino, secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et
procureure générale du Canada
L'honorable Ginette Petitpas Taylor, ministre de la Santé
L'honorable Jane Philpott, ministre des Services aux Autochtones